

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 17

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: J.F.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lieu de sûreté, moi, mes armes, et l'honneur de la compagnie.

Il y a d'ailleurs sur mon indisposition procès-verbal irrécusable. Le rapport dit qu'à cinq heures du matin le caporal donna l'ordre de me conduire à mon domicile, doucement et au pas, comme on conduit les malades, sur la preuve acquise à mon aspect, à la pâleur de mon visage, et d'après les dépositions du cocher, que j'étais dans un état digne d'intérêt. »

Le capitaine rapporteur reprenant la parole dit qu'il est impossible d'admettre la maladie dont l'accusé excipe; qu'on ne peut se jouer ainsi du service de la garde nationale; qu'il y a évidemment là une plaisanterie répréhensible, et que, sous peine de voir la discipline sans force, le Conseil condamnera M. Ledru.

L'accusé répliquant, ajoute: « En fait, on nie l'indisposition; mais le procès-verbal la constate, et si le caporal ne m'avait pas jugé malade, il ne m'aurait pas renvoyé dormir dans mon lit. Je pourrais du reste invoquer son témoignage oral; il dirait que mon sommeil était accompagné de frissons. Cependant je n'avais à me reprocher aucune imprudence, car j'avais eu soin, pour me tenir les pieds chauds de les placer dans mon bonnet à poil; et c'est dans cette situation que l'œil du caporal vint me surprendre.

Quant à la gravité du fait lui-même, je m'étonne que le caporal, et après lui, M. le rapporteur, soient plus sévères qu'un homme qui entendait la discipline aussi bien que ces messieurs. Napoléon ayant trouvé une sentinelle endormie, un vieux soldat de l'armée d'Egypte, ne se fâcha pas. Le *petit caporal* prit le fusil du pauvre grenadier et resta de faction à sa place jusqu'à son réveil. Et quand le pauvre diable reconnut son empereur, il se jeta à ses genoux implorant son pardon: Napoléon se contenta de lui annoncer qu'il fallait se préparer le lendemain à une chaude journée.

Si j'étais condamné, dit M. Ledru en terminant, il me resterait le témoignage de ma conscience qui, loin de m'accuser, me rassure contre l'indignation éloquente de M. le rapporteur.

Un sommeil trop profond ne fut jamais un crime. »

M. Charles Ledru est aussitôt entouré d'une foule de personnes qui viennent lui serrer la main et le féliciter de son improvisation où perce une ironie continuelle. Et, après une demi-heure de délibération, le conseil rentre en audience et condamne l'accusé à 24 heures de prison.



A Monsieur le Rédacteur du *Conteur Vaudois*.

Un de vos correspondants a prononcé dernièrement, dans le *Conteur vaudois*, l'oraison funèbre de la *noblesse féodale*. Il y a lieu dès lors de dire un mot de deux autres noblesses, la *noblesse du mérite*, d'abord, puis la *noblesse du jour*, qui est beaucoup moins intéressante et aspire à remplacer la défunte de 1798.

La noblesse du mérite. — La véritable noblesse qui durera, est celle du mérite: le dévouement à la patrie et à l'humanité. Le type de cette noblesse est l'action que doit avoir accomplie le pâtre Winkelried, qui, volontairement et froidement, fit le sacrifice de sa vie pour ouvrir un passage aux siens et à la victoire.

La noblesse du mérite doit surtout être décernée à ces hommes de conviction qui ont créé l'histoire du pays et qui recherchent le bien et la prospérité de la patrie; à ces hommes de mérite qui, sans espoir de lucre et emportés par leur zèle, se livrent avec acharnement à l'étude des questions morales, philosophiques ou agricoles; à ces savants qui approfondissent les sciences, sans compter les industriels et artisans qui perfectionnent les arts et métiers, en concourant à la prospérité morale et matérielle de l'humanité. D'entre ces nobles de mérite nous citerons les *Loys de Bochat, Ruchat, J. de Muller, Davel, de Saussure, de Candolle, Levaude, La Harpe, Bridel, Escher de la Linth, Pestalozzi, Fellenberg, Vinet, Monnard, Druey, de Gingins, le Père Girard, Verdeil, Porchat, de la Rive, J. Olivier, Hisely, de Charrière et Vulliemin*, le seul vivant de cette noble phalange.

La noblesse du mérite est fille de la loi du progrès; elle est la seule reconnue par la raison; elle est essentiellement personnelle; chacun peut y aspirer.

La noblesse du jour. — La noblesse du jour, que par dérision nous appelons: noblesse, est malheureusement celle de l'argent et du XIX^e siècle. Sans doute, de l'argent, on peut faire un noble usage, et l'on est heureux de pouvoir compter de nombreux philanthropes qui consacrent une partie de leur fortune au soulagement de l'humanité, à la protection des sciences et des arts, tels qu'*Haldimand, de Rumine*, etc. Ces bons riches font avec leur argent ce que d'autres font avec leur plume ou leurs instruments. Cette catégorie de la noblesse du jour nous la classons d'emblée dans celle du mérite.

L'argent gagné honnêtement n'avilit point celui qui l'a acquis; il honore, au contraire, l'homme laborieux; mais l'argent ne doit jamais servir à s'élever au-dessus de ses semblables, en faisant naître l'envie chez les ignorants et la pitié chez les sages.

On dit que le riche n'est pas heureux, qu'il est dévoré par l'ennui et les maladies imaginaires, sans compter l'ambition qu'on lui prête de toujours vouloir acquérir davantage. Il est heureux que ce malheur de la richesse n'atteigne qu'une bien faible partie de l'humanité.

L'honnête aisance, qui est l'intermédiaire entre la noblesse du jour et la pauvreté, voilà à quoi il est permis à chacun de prétendre. J. F. P.



Nos lecteurs ont sans doute fréquemment remarqué à la quatrième page des journaux l'annonce d'un remède infallible destiné à faire « passer le

goût du vin. » Et comme nous avons lieu de croire qu'il est encore de nombreuses personnes qui s'y laissent prendre, nous nous empressons de reproduire les lignes suivantes publiées par le *Rameau de Sapin* :

« On comprend aisément que les parents d'un individu atteint de l'ignoble vice de l'ivrognerie, désirent posséder un remède prompt et efficace pour rendre sobre le buveur. On s'explique dès lors pourquoi le charlatanisme, qui spéculé et spéculera toujours avec succès sur la bêtise humaine, s'empresse d'offrir au public le remède désiré. Depuis quelques mois, nous voyons paraître assez régulièrement dans nos journaux l'annonce de remèdes contre l'ivrognerie. L'analyse chimique du remède Günther a démontré qu'il consistait en un extrait alcoolique de l'écorce de cascarille et de la racine de coudrier. Mais la plupart de ces soi-disant remèdes ne sont autre chose qu'une solution aqueuse de tartre stibié ou émétique ($3\frac{1}{2}\%$) et d'une matière organique indifférente ($1\frac{1}{2}\%$). La solution mélangée à la boisson favorite et administrée à l'ivrogne à son insu, doit, en provoquant des nausées et des vomissements, faire prendre en dégoût les boissons alcooliques. Le remède qui est vendu, par ex. au prix de fr. 5, peut être préparé dans toutes les pharmacies pour 30 centimes.

Le tartre stibié ne moralise pas le buveur et ne lui inspire pas le respect de soi-même, mais à coup sûr il lui délabre l'estomac, s'il est donné pendant un certain temps, et il peut même provoquer un empoisonnement et la mort du patient.

La femme d'un ivrogne qui serait tentée de faire venir et d'administrer le remède fera l'expérience que son mari se doutera immédiatement du stratagème employé, qu'il deviendra plus violent et rentrera à la maison un peu plus souvent ivre. Nous conseillons aux femmes de s'efforcer à rendre l'intérieur de leur ménage plus confortable et plus agréable que le local du cercle, de la pinte ou du café, dans lesquels les maris croient trouver un délassement. »

Lo sindzo dè Lutry.

On vegnolan dè pè Lavaux
 Qu'avâi pu quittä se n'hotô
 Caminâvè contrè Lozena.
 On vayâi bin, rein qu'à sa mena
 Que n'étâi jamé dè sa viâ
 Saillâi dè pè son cabustrâ.
 Por li, lè dzo et lè demeindzès,
 Lo sailli-frou et lè veneindzès,
 Lo bio, lo poue, l'étâi tot-on ;
 Ye demâorâvè per d'amont,
 Et sè pliésâi mî vai sè grougnès
 Què d'accutâ contâ lè gougnès
 Que diont lè dzeins dè per avau
 Por eimbétâ lè taborniô.
 Viquessâi lé coum'on sauvadzo
 Ein fiaisaint fai à se n'ovradzo,
 Et se y'avâi dâi coumechons,
 L'est sè z'infants que lè fasont.

Por li, râi, pape, républiqua,
 L'étâi tot la méma boutiqua.
 Cognessâi bin son tre, son tsamp,
 Sa vegne, sa tchivra, son banc,
 Mâ ein delé dè sè passés,
 N'avâi vu què dè llien lo lé.
 Assebin, po lo premi iadzo
 Que s'einmodâ por on voïadzo,
 A pou prés à ti lè veingt pas
 Ye fasâi : « T'einlêvâi-te pas !
 » Jamé n'é vu on têt afféré,
 » Ce bayî porquiert cein est fêrè?... »
 Quand l'est que passâ pè Lutry,
 Ma fâi cein fut onco bin pi.
 On sindzo que fâ la grimace
 Etâi tailli dein la molasse
 Su lo mouret de 'na mâison.
 Po lo coup, noutron compagnon
 S'arrêté franc : « Mâ dein lo mondo
 » Qu'est-te don cein?... M'esterconfondo
 » A dévenâ, mâ lâi pu rein ;
 » Ete 'na bête? Ete 'na dzein?... »
 Adon, tandi que ruminâvè
 A quiet cé sindzo resseimbiâvè,
 Ye sè dese : « Dein ti lè cas
 » Po su, ne cein cognâisso pas.
 » Ne crâo pas que cllia poueta tête
 » Sâi à 'na dzein, ni à 'na bête ;
 » Cein n'est pas non plie on einfant ;...
 » Çarâ binsu on allemand. »

Il n'est sans doute pas un de nos abonnés qui n'ait lu *le Conscriit de 1813, Waterloo, le Blocus, Mme Thérèse*, ou quelque autre ouvrage de MM. Erckmann et Chatrian. Nous pensons donc qu'on accueillera avec plaisir quelques détails biographiques sur ces deux écrivains devenus si populaires. La manière dont ils se sont lancés dans la carrière des lettres, les circonstances qui les ont décidés à accoler leurs noms et les luttes qu'ils ont dû soutenir pour se créer une réputation, sont autant de particularités qui ne manquent certes pas d'intérêt.

Erckmann, l'aîné de ce duo, rond et blond, abrite sous des lunettes un regard tantôt pétillant, tantôt perdu dans le songe. Le crâne commence à se priver de cheveux ; le reliquat de cette chevelure se masse derrière l'oreille. La figure rappelle vaguement la structure d'un violon ; et le menton empâté se plisse en petits bourrelets charnus : le nez, gros du bout, domine une bouche fine, affaissée aux extrémités comme celles de tout les penseurs. A la fois très-doux et très-violent, sanguin en diable, voix de tempête, mais parlant avec méthode et circonspection, délicat d'expression, il porte dans les veines un filon de sang bohémien, insouciant, vagabond, mais profondément artiste. Erckmann est musicien des soureils à l'orteil. Mais c'est dans son cœur et dans son cerveau que chante la mélodie, car jamais il n'a mis le pied dans une scène lyrique ; et de cette abstention on ne saurait raisonnablement le blâmer, par ce temps d'aboiements insensés.

Signe particulier : achète tous les matins dix sous de tabac et une pipe neuve.

Trapu, râblé, résolu, calme dans sa force de lion, *Chatrian* offre une certaine ressemblance physiologique avec